

REPUBLIQUE DE GUINEE

TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

N° 025 /PRG/85.

--: () R D O N N A N C E :--

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la déclaration de prise effective du Pouvoir par l'Armée en date du 3 Avril 1984 ;

Vu la Proclamation de la 2ème République ;

Vu l'Ordonnance n°329/PRG/84 du 18 Décembre 1984, portant nomination des Membres du Cabinet du Président de la République ;

--: () R D O N N E :--

ARTICLE 1ER/- Une bourse de Stage d'une durée de 3 mois à compter du 15 Février 1985 dans le cadre du développement de l'élevage auprès du Laboratoire de H ANN à DAKAR (République du Sénégal) sous les auspices de la FAO est accordée aux Messieurs dont les noms suivent en service à l'Institut de Recherche et de biologie appliquée de Kindia.

- 1- Oumar Baïlo BAH Docteur Vétérinaire
- 2- Mamadou Saffaïou BARRY Docteur Vétérinaire
- 3- Mohamed Alpha GADJIGO Contrôleur technique d'élevage.

ARTICLE 2/- Les frais de Stage, d'entretien et de transport Aller-Retour sont à la charge de la FAO.

ARTICLE 3/- La présente Ordonnance sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République./-

JANVIER

CONAKRY, LE 26

1985

--: CO ONEL LANS NA CO TE :--